
**Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire
pour le développement**

Siège de l'Organisation des Nations Unies, 25 septembre 2008

**Passer à l'action pour réaliser les objectifs
du Millénaire pour le développement**

communauté internationale et du secteur privé. Ce sentiment d'urgence est encore renforcé par la flambée récente des prix des produits alimentaires et des carburants, à quoi s'ajoute le problème de plus en plus préoccupant des changements climatiques, notamment pour les pays en développement.

4. Lors de la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui doit se tenir le 25 septembre 2008, les dirigeants du monde entier examineront les engagements pris et renouvelés et les moyens de les traduire rapidement en actions pour que tous les pays puissent réaliser les objectifs. J'espère fermement que l'on se remémorera ce jour comme celui où le monde s'est remis sur la bonne voie vers la réalisation des objectifs. La réunion sera l'occasion d'annoncer au niveau politique le plus élevé, avant la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui doit se tenir à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, que les gouvernements sont prêts et déterminés à renforcer le partenariat mondial pour le développement à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement adoptés au niveau international.

5. La présente note d'information contient une analyse détaillée des domaines critiques dans lesquels il faut agir pour que les objectifs du Millénaire pour le

investissements doivent également tenir compte de la nécessité de s'adapter aux changements climatiques, qui risquent de compromettre la pérennité des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il importe au plus haut point que les donateurs, les fondations philanthropiques et les autres organisations de la société civile fournissent un appui massif et soutenu pour mettre en œuvre ce plan d'action.

12. Outre les mesures visant à accroître la production alimentaire, nous devons faire en sorte que les pauvres gagnent de quoi acheter les aliments produits. Selon les estimations, l'agriculture est le principal moyen de subsistance de 86 % de la population rurale et fournit des emplois à 1,3 milliard de petits exploitants et ouvriers agricoles. Il importe de prendre des mesures pour donner aux ruraux pauvres la possibilité d'assurer durablement leur subsistance dans ce secteur. Il est essentiel de créer un réseau fiable de transport et de communications pour relier les régions rurales aux marchés locaux, régionaux et mondiaux, ainsi que des possibilités d'emploi et de création d'entreprises. Les négociations commerciales de Doha doivent assurer aux pays pauvres un accès préférentiel adéquat aux marchés et l'initiative d'aide au commerce devrait aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de production et d'échanges commerciaux et les dédommager du manque à gagner. L'accélération de la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés facilitera également l'intégration des pays les moins avancés dans le système multilatéral commercial en élargissant leur accès aux ressources disponibles dans le cadre de l'aide au commerce.

13. Pour s'attaquer à la crise alimentaire sur tous les fronts, le Groupe de travail de haut niveau sur la crise mondiale en matière de sécurité alimentaire a élaboré un cadre général d'action qui définit les mesures essentielles, à court et à long terme, que la communauté internationale doit prendre immédiatement pour faire face à la crise alimentaire mondiale, assurer la sécurité alimentaire et combattre la pauvreté.

14. L'urbanisation rapide a profondément transformé la répartition et le visage de la pauvreté. La croissance urbaine s'accompagne d'un accroissement de la population vivant dans des taudis. Les habitants des taudis, soit 1 milliard de personnes dans le monde, risquent plus que les autres citoyens de mourir jeunes, de connaître la faim et la maladie, de manquer d'instruction et d'avoir du mal à trouver du travail. Pour être à la hauteur de la tâche, il faut mettre en œuvre le programme

16.

Éducation et santé

Éducation

17. En 2006, le taux d'inscription en école primaire atteignait en moyenne 88 % dans les pays en développement, soit une hausse par rapport aux 83 % enregistrés en 2000. L'Afrique subsaharienne reste toutefois à la traîne. Dans toutes les régions, la réalisation de la cible de l'objectif du Millénaire pour le développement 2, qui est de donner d'ici à 2015 à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires, demeure entravée par les inégalités d'accès à l'éducation. L'enseignement reste très souvent de mauvaise qualité; les enfants pauvres ont plus de mal à terminer leur scolarité, et dans la plupart des pays en développement, les élèves réussissent moins bien dans les matières principales.

18. En dépit des progrès qui ont été faits, en particulier s'agissant de la scolarisation en primaire, des inégalités entre les sexes persistent dans certaines régions, notamment en Afrique subsaharienne. Au rythme où vont les choses, on n'est pas près d'atteindre la cible de l'objectif 3, qui consiste à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. Les campagnes locales d'information et de sensibilisation, les activités d'éveil ciblant les filles, l'installation de blocs sanitaires séparés pour les filles et les garçons et le recrutement d'un plus grand nombre d'ense

élémentaire dans les pays à faible revenu est passée de 1,6 milliard de dollars en 1999 à 5 milliards de dollars en 2006², elle reste toutefois bien en deçà du montant dont on aurait besoin chaque année pour arriver à instaurer d'ici à 2015 l'enseignement primaire pour tous, soit 11 milliards de dollars³. On estime qu'il manquait en 2005 ainsi qu'en 2006, 500 millions de dollars pour aider une vingtaine de pays à exécuter leurs plans nationaux en faveur de l'éducation que l'Initiative relative à l'éducation pour tous avait approuvés⁴.

22. Depuis 2000, l'aide octroyée au secteur de l'éducation a augmenté, essentiellement du fait de nouveaux partenariats et de mécanismes de financement novateurs, comme l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous. Néanmoins, les fonds d'affectation spéciale créés dans le but d'accélérer les progrès dans les pays en développement n'ayant pas régulièrement accès à des fonds bilatéraux et multilatéraux sont appuyés par très peu de donateurs, et les ressources sont trop limitées pour qu'un soutien budgétaire fiable puisse être offert. Il faudra s'employer plus activement à rendre cette aide plus efficace, en renforçant la capacité des systèmes éducatifs nationaux de manière à permettre à tous de bénéficier d'un enseignement de qualité.

Santé

23. Le taux de mortalité des moins de 5 ans a baissé dans le monde, passant de 93 à 72 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 2006. Toutefois, dans 62 pays, ce fléchissement n'est pas suffisamment rapide pour que la cible de l'objectif 4, qui est de réduire des deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, puisse être atteinte, et dans 27 pays ce taux stagne ou empire. L'Afrique subsaharienne compte un cinquième de l'ensemble des enfants de moins de 5 ans du monde entier, mais aussi la moitié de tous les décès d'enfants. Dans de nombreux pays, la malnutrition, l'impossibilité d'accéder à des soins de santé primaires de qualité et l'absence d'infrastructures de base, y compris pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, demeurent les principales causes des problèmes de santé et de la mortalité des mères et des enfants.

24. Chaque année, plus de 500 000 femmes meurent de complications de la grossesse et de l'accouchement, essentiellement dans des pays à faible revenu. En Afrique subsaharienne et dans certaines régions de l'Asie, où le taux de mortalité maternelle n'a guère changé depuis 1990, le risque qu'une femme meure de complications périnatales est plusieurs centaines de fois plus élevé que dans les pays développés. Atteindre la cible de l'objectif 5, consistant à réduire des trois quarts entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle, reste ardu; de tous les objectifs du Millénaire pour le développement, l'objectif 5 est celui au regard duquel il y a eu le moins de progrès. La prise en charge des femmes pendant et après la grossesse et l'accouchement par du personnel soignant qualifié et l'accès en temps utile à des

services obstétriques d'urgence en cas de complications menaçant le pronostic vital sont essentiels pour prévenir la mortalité maternelle et les handicaps. Les services de planification familiale peuvent contribuer à faire reculer le risque permanent de décès maternel. Le taux de survie des femmes comme de leurs enfants s'améliore lorsque l'on réduit le nombre de grossesses et que l'on espace les naissances. Toutefois, atteindre la cible de l'objectif 5 qui consiste à assurer à tous l'accès à la santé en matière de procréation reste une chimère pour de nombreux pays.

25. Pour parvenir à réduire comme il se doit la mortalité infantile, il faudrait notamment prendre les mesures ci-après : veiller à ce que des programmes de

hommes et de 36 % des femmes âgés de 15 à 24 ans sont informés des modes de transmission du VIH et savent comment prévenir l'infection, chiffres qui sont bien en deçà de l'objectif de 95 %. Dans de nombreux pays, les catégories de la population qui sont particulièrement vulnérables à l'infection ne peuvent accéder comme il le faudrait aux services de prévention du VIH, souvent parce que la loi ne les protège pas contre la discrimination.

28. Face au VIH/sida, il faut adopter une approche multipartite et multisectorielle

connexes¹⁰ s'emploient à améliorer la coordination et à garantir un financement fiable à long terme, aux échelons national et international, pour appuyer les plans et les stratégies axés sur les résultats que les pays ont établis en faveur de la santé et promouvoir la responsabilité mutuelle, contrôlée aux échelons mondial et national.

Eau et assainissement

34. Un milliard de personnes environ n'ont pas accès à l'eau potable et 2,5 milliards n'ont pas accès à des services d'assainissement de base. Tandis que des femmes sont contraintes de passer une grande partie de leur temps à aller chercher de l'eau, des enfants, notamment des filles, sont privés de leur droit à l'éducation parce que leurs écoles sont dépourvues d'installations sanitaires privées et décentes. Si l'on en croit les tendances actuelles, la cible concernant l'eau de boisson sera peut-être atteinte, mais pas celle liée à l'assainissement. Il existe des écarts considérables entre les régions. Ainsi, la proportion de personnes utilisant des sources d'eau de boisson de meilleure qualité n'est que de 58 % en Afrique subsaharienne, alors qu'elle est nettement plus élevée en Asie de l'Est (88 %), en Asie occidentale (90 %) et en Afrique du Nord (92 %). L'accès à l'assainissement

changements climatiques intensifient divers types de catastrophe, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes, les tempêtes, les inondations et les sécheresses. Il est donc essentiel que les stratégies nationales de développement comprennent des mesures visant à donner aux populations les moyens de faire face aux catastrophes en favorisant le développement économique, en diversifiant

appauvrissent la couche d'ozone et laisse espérer une réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'achèvement en temps voulu des négociations en cours dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques facilitera grandement la recherche de solutions à ces problèmes, car autrement il sera impossible d'atteindre les objectifs du Millénaire p 0 TDs.2(n)1.1()-98.5(e)74 d.2(n)1nap 0llénnn.2(n)1t n

T4 1 Tf10.0432

52. Il faut absolument garantir le respect des droits fondamentaux et civils des habitants des taudis pour prévenir leur exclusion politique, économique et sociale. Des partenariats stratégiques avec les institutions financières internationales et régionales peuvent contribuer à transposer à une plus grande échelle les

54. Les gouvernements ont redoublé d'efforts aux fins de la réalisation de l'objectif n° 3, notamment en affectant les ressources nécessaires aux niveaux local, national, régional et international. Néanmoins, il reste encore à faire pour lutter contre les inégalités fondées sur le sexe, inégalités qui limitent les perspectives de bien-être des populations partout dans le monde.

Égalité des sexes en matière d'éducation

55. Des progrès ont été accomplis dans l'élimination des disparités dans le domaine de l'éducation, en particulier en ce qui concerne les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, quasiment deux tiers des pays ayant atteint la parité à l'échéance de 2005. Néanmoins, ces progrès ne sont pas assez rapides pour dispenser une éducation de base aux millions de filles qui ne sont pas encore scolarisées, et les résultats obtenus varient beaucoup d'une région à l'autre. Seuls 18 des 113 pays qui ne sont pas parvenus à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire sont susceptibles de le faire d'ici à 2015. Seuls 35 % des pays ont éliminé les disparités dans le secondaire et 3 % dans l'enseignement supérieur.

56. Pour accélérer la réalisation de l'objectif n° 3, il faudra, outre les mesures envisagées à la section II ci-dessus, des campagnes nationales de sensibilisation et d'éducation des filles et des femmes.

non rémunérés, essentiellement réservés aux femmes, empêchent souvent ces dernières d'accéder à l'emploi et les font basculer dans l'économie souterraine, en particulier dans le contexte du VIH/sida et de la crise alimentaire.

59. Il faut donc aider les femmes à exercer une activité professionnelle indépendante et à créer leurs propres entreprises, en particulier dans les zones rurales, notamment en facilitant l'accès au microcrédit, aux facteurs de production agricoles (semences et fertilisants, par exemple), à la formation et aux marchés. Il faut également réformer la législation pour garantir les droits fonciers et les droits de propriété des femmes. La possession de terres et de biens est garante de sécurité économique et propice au développement économique.

60. L'autonomisation des femmes sur le marché du travail suppose également que tous les pays ratifient et mettent en œuvre les conventions de l'Organisation internationale du Travail, et redoublent d'efforts pour établir des règles acceptables en matière d'emploi, notamment en appliquant les principes de la protection sociale et de la lutte contre le harcèlement. L'adoption de mesures efficaces dans le domaine de la garde d'enfants et des congés parentaux peut faire beaucoup pour donner aux femmes plus de possibilités d'emploi. Il faut par ailleurs élaborer des mesures visant à améliorer les conditions de travail et de rémunération des femmes dans le secteur informel. Tous les progrès accomplis dans l'adoption des mesures décrites ci-dessus contribueront à la participation des femmes au marché de l'emploi sur un pied d'égalité.

Égalité des sexes en matière de participation politique

61. Les progrès accomplis sur le plan de la représentation politique des femmes dans les parlements nationaux sont constants, mais très lents et inégaux d'une région à l'autre. De 2000 à 2008, la proportion de femmes parlementaires n'a que légèrement augmenté, passant de 13,5 % à 17,9 %. Seuls 20 pays ont atteint le quota de plus de 30 % de femmes parlementaires. La représentation parlementaire est,

63. Pour accélérer les progrès dans la réalisation de l'objectif n° 3, il faudra mobiliser davantage de ressources financières en allouant des ressources nationales, en ayant recours à des sources de financement bilatérales et multilatérales, et en utilisant des mécanismes de financement non traditionnels. Les ministères de la condition féminine doivent avoir davantage accès aux ressources nécessaires pour renforcer leurs capacités, afin de pouvoir remplir leur rôle important dans l'application des stratégies nationales pour l'égalité des sexes et dans le suivi de l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans tous les domaines ayant trait aux objectifs du Millénaire pour le développement.

64. Il faut améliorer les outils et méthodes disponibles pour évaluer à la fois les besoins en matière de ressources et la manière dont les crédits budgétaires sont alloués pour appuyer les programmes de promotion et d'institutionnalisation (en faveur) de l'égalité des sexes. Bien que les indicateurs relatifs à l'objectif n° 3 donnent une bonne idée des progrès accomplis sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, des indicateurs supplémentaires, plus complets, sont nécessaires. Cela suppose d'améliorer en parallèle les statistiques officielles aux niveaux national et international pour fournir des données plus régulièrement et assurer une couverture nationale suffisante pour tenir compte des domaines prioritaires supplémentaires recensés par les chefs d'État au Sommet mondial de 2005. De nouveaux indicateurs tels que le pourcentage de femmes sur le marché des

-
- Renforcer les activités de fond et de programme des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

V. Partenariat mondial pour le développement

66. Dans le cadre du partenariat mondial pour le développement, les pays en développement ont la responsabilité principale de leur développement, de la mobilisation de ressources intérieures et de la bonne gouvernance, tandis que les pays développés conviennent de fournir une assistance et de promouvoir un environnement international favorable. Afin d'atteindre les cibles proposées au titre de ce partenariat, c'est-à-dire de l'objectif 8, il est possible et nécessaire d'accomplir davantage d'efforts dans un certain nombre de domaines¹³. Ces efforts sont indispensables pour offrir aux pays en développement de meilleures chances de tirer parti du commerce et des technologies, ainsi que les ressources supplémentaires et la marge de manœuvre budgétaire dont ils ont besoin pour appuyer leurs propres efforts de réalisation des objectifs 1 à 7. Dans les modalités de l'aide comme dans les efforts de renforcement des mécanismes de fourniture de l'aide, il convient de tenir compte systématiquement du principe de l'égalité des sexes.

Commerce

67. S'agissant du commerce, on n'a enregistré que de faibles progrès en ce qui concerne la cible 12 de l'objectif 8, c'est-à-dire la poursuite de la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire, qui réponde aux critères de développement. Depuis le lancement en 2001 du Cycle de négociations de Doha pour le développement, aucun accord n'a été conclu sur un système commercial offrant des avantages substantiels aux pays en développement. Au lieu de cela, les pays sont toujours plus acquis aux accords bilatéraux, plurilatéraux et régionaux sur le commerce, les investissements et d'autres questions économiques.

68. Peu de progrès ont été faits pour répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, conformément à la cible 13 de l'objectif 8. La préférence accordée à ces pays, par rapport à d'autres pays en développement, a souffert de la prolifération des mécanismes préférentiels consentis par les pays développés. Les avantages pour les pays les moins avancés ne demeurent appréciables que dans le domaine de l'agriculture, compte tenu de l'accès en franchise aux marchés et du niveau moyen des droits appliqués. Si l'on met de côté le commerce des armes et du pétrole, l'accès en franchise aux marchés des pays développés ne concerne que 79 % des exportations des pays les moins avancés, bien en deçà des 97 % prévus dans la Déclaration ministérielle adoptée à la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Hong-Kong (Chine) en décembre

69. Les conditions préférentielles d'accès aux marchés accordées aux pays les moins avancés en vue de stimuler la croissance et de réduire la pauvreté devraient être renforcées par un grand programme d'aide au commerce ayant pour but d'aider les pays pauvres à exploiter leurs capacités de production et d'exportation et d'appuyer leurs efforts de création d'emplois et de diversification des exportations. Jusqu'à présent, l'initiative d'aide au commerce n'a bénéficié que de ressources très limitées. Les engagements en matière d'aide ont diminué en 2005 et il y a peu de raisons de penser qu'ils s'ajoutent aux engagements antérieurs. De plus, les procédures existantes pour l'accès aux ressources au titre de l'initiative manquent de transparence. Un appui supplémentaire est nécessaire pour recenser les priorités d'investissement et les projets susceptibles de bénéficier de concours bancaires dans les domaines de la facilitation des échanges, des infrastructures et de la production destinée à l'exportation, et pour renforcer la capacité des pays à accéder aux ressources disponibles dans le contexte de l'initiative. Le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés a pour objet de faciliter l'intégration des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral en développant leur accès à ces ressources.

Aide publique au développement

indicateurs de vulnérabilité liée à l'endettement pour la plupart des pays participant à l'Initiative PPTE ont eu tendance à se dégrader après la réception de l'aide au titre de l'allègement de la dette. Enfin, les pays surendettés ne participant pas à cette initiative et ne disposant pas de mécanismes de restructuration planifiée de la dette souveraine n'ont pas pu bénéficier des efforts d'allègement.

75. Il est donc nécessaire d'accomplir des efforts complémentaires en vue de maintenir l'endettement à des niveaux tolérables. On ne s'est pas suffisamment efforcé de mettre en place des mécanismes institutionnels appropriés pour mieux gérer la dette et la rendre plus supportable, ainsi qu'un mécanisme d'arbitrage de la dette souveraine pour les pays très lourdement endettés. Nombre de pays en développement continuent de faire face à un endettement qui, bien qu'il soit jugé tolérable, leur laisse une marge budgétaire insuffisante pour accroître les dépenses publiques dans les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures et de la réduction de la pauvreté, de façon à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Grâce aux mesures d'allègement prises pour les pays participant à l'Initiative PPTE, les dépenses consacrées à la santé et à l'éducation ont augmenté en moyenne, mais pas les investissements publics dans les infrastructures et le développement économique à long terme.

Accès aux médicaments essentiels à un coût abordable

76. La cible de l'accès aux médicaments essentiels à un coût abordable, fixée dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, a donné lieu à des initiatives visant à accroître la disponibilité des médicaments et des traitements essentiels contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Dans un grand nombre de pays en développement toutefois, beaucoup de médicaments essentiels demeurent inabordables. La difficulté à suivre les engagements pris au titre de ces médicaments tient en partie à l'absence d'une cible bien définie et à l'ambiguïté quant aux produits considérés comme des médicaments essentiels. Il faut intensifier les efforts pour atteindre cette cible en adoptant des buts clairement établis et en multipliant les interventions consistant à élargir l'accès des populations pauvres des pays en développement aux médicaments essentiels à un coût raisonnable.

77. Dans un grand nombre de pays, il n'existe toujours pas de politique bien définie en ce qui concerne l'adoption de substituts génériques pour les médicaments essentiels, de liste actualisée des médicaments essentiels et de mécanisme de suivi périodique des prix et de la disponibilité des médicaments. À l'échelle mondiale, les sociétés pharmaceutiques devraient adopter des politiques de tarification différenciée afin de réduire de façon notable les prix des médicaments essentiels dans les pays en développement, produire des médicaments génériques et accroître les fonds alloués aux travaux de recherche et de développement relatifs aux médicaments essentiels pour combattre les maladies tropicales négligées. Quant aux pays en développement, ils devraient tout particulièrement tirer un meilleur parti de leurs droits au titre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, afin de délivrer des licences obligatoires pour l'importation de médicaments qui sauvent la vie.

Transfert de technologies

78. Il est indispensable d'améliorer l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies si l'on veut accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement. Pour pouvoir innover rapidement en vue d'accroître la productivité, de soutenir la croissance économique et de réduire la pauvreté, il faut disposer d'un accès permanent aux technologies les plus récentes. Afin de réaliser des progrès dans les domaines de la santé et de l'éducation, il faut également disposer d'un accès approprié aux technologies, de façon

	<i>Lacune</i>	<i>Politiques nationales</i>	<i>Initiative requise au plan mondial</i>
	ne sont pas respectés. Seuls huit pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE versent 0,15 % à 0,20 % de leur revenu national brut à ces pays.		courants) par an au cours des trois prochaines années
Aide publique au développement destinée à l'Afrique	Les engagements en matière d'aide publique au développement pour l'Afrique ne sont pas respectés. L'objectif visant à doubler l'aide à l'Afrique (en la faisant passer de 25 milliards de dollars en 2004 à 50 milliards de dollars d'ici à 2010, en dollars constants) ne sera pas atteint si l'on tient compte de la tendance actuelle (exception faite de l'aide au titre de l'allégement de la dette, l'aide publique au développement destinée à l'Afrique a augmenté de 9 % en 2007).		Accroître l'aide publique au développement destinée à l'Afrique de 7,3 milliards de dollars par an au cours des trois prochaines années
Commerce	Le cycle de négociations multilatérales sur le commerce n'a pas permis d'aboutir à des avantages effectifs et substantiels pour les pays en développement.	Diversifier les échanges dans le cadre de la stratégie nationale de développement et de réduction de la pauvreté	Recentrer le Cycle de négociations de Doha sur le développement et redoubler d'efforts pour le conclure Prévenir l'établissement de partenariats économiques plurilatéraux et bilatéraux qui empêchent la conclusion d'accords multilatéraux
Accès aux marchés	Aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne l'engagement pris dans la Déclaration ministérielle adoptée en 2005 à Hong Kong (Chine), à savoir d'autoriser à 97 % des exportations des pays les moins avancés l'accès en franchise aux marchés des pays développés. Le commerce des armes et du pétrole étant exclu, l'accès en franchise n'a concerné que 79 % des exportations en 2006, soit le même chiffre que 10 ans plus tôt.		Les pays développés doivent réduire considérablement les droits qu'ils imposent sur les produits agricoles, les textiles et les vêtements en provenance des pays en développement.

Les conditions préférentielles d'accès aux marchés accordées aux pays les moins avancés se dégradent.

Subventions
agricoles

**Allègement
de la dette**

Le problème de la dette des pays en
développement non admis à bénéficier de
l'Initiative en faveur des pays pauvres très

	<i>Lacune</i>	<i>Politiques nationales</i>	<i>Initiative requise au plan mondial</i>
		Faire en sorte que les marges sur les médicaments essentiels soient transparentes et réduites	Accroître les fonds alloués à la recherche et au développement dans les domaines pertinents pour les pays en développement, y compris les maladies les plus négligées
		Accroître la disponibilité des médicaments dans le secteur public	
		Suivre de façon périodique les prix et la disponibilité des médicaments	
Amélioration de l'accès aux technologies	Aucune cible quantitative n'a été définie en ce qui concerne le partenariat mondial relatif aux technologies.	Élaborer des stratégies nationales en matière de technologies de l'information et des communications en tenant compte des stratégies de développement	Assouplir l'Accord sur les médicaments